

La Commission rappelle Bucarest à l'ordre

Union européenne L'exécutif se dit "préoccupé" face aux réformes judiciaires menées en Roumanie.

La Commission européenne n'a pas fini de se battre pour faire respecter l'état de droit dans l'ensemble de l'Union. Ce mercredi, elle a adressé un coup de semonce à la Roumanie, où trois réformes controversées de la justice ont été adoptées fin décembre par le Parlement, dominé par les sociaux-démocrates. *"Nous suivons avec inquiétude les derniers développements en Roumanie. L'indépendance du système judiciaire roumain et sa capacité à lutter efficacement contre la corruption sont les pierres angulaires d'une Roumanie forte au sein de l'Union européenne"*, ont rappelé, dans un courrier adressé aux autorités roumaines le président de la Commission, Jean-Claude Juncker, et Frans Timmermans, premier vice-président en charge des Droits fondamentaux.

L'exécutif européen a envoyé une lettre aux présidents des deux chambres du Parlement roumain, les exhortant à "repenser" la direction dans laquelle ils engagent la Roumanie. Depuis sa victoire aux législatives de décembre 2016, le Parti social-démocrate s'est surtout illustré par ses tentatives de museler la justice. En février 2017, le gouvernement a tenté de dépenaliser, en catimini, plusieurs faits de corruption, avant de faire marche arrière face à la plus grande manifestation qu'a connue la Roumanie post-communiste. S'en est suivi un bras de fer interminable avec une société civile qui s'est mobilisée pour défendre l'état de droit. Ce samedi encore, plus de 30 000 Roumains ont manifesté dans les grandes villes pour dire "non à la corruption".

C'est que le sort du système judiciaire roumain est sur le point d'être tranché. Depuis mardi, la Cour constitutionnelle se penche sur les dites "lois de la justice" et a évalué favora-

blement celle qui prévoit l'établissement d'une unité spéciale chargée d'enquêter sur les juges et les procureurs. Pendant ce temps, le Parlement envisage d'apporter des dizaines de modifications au Code pénal, qui risquent de miner la lutte anticorruption. *"La Commission met à nouveau en garde contre les retours en arrière et examinera attentivement les amendements finaux à la loi sur la justice, les codes pénaux et les lois sur les conflits d'intérêts et la corruption"*, a donc ajouté M. Juncker.

Respecter l'état de droit pour obtenir des fonds

Si la Roumanie – comme la Bulgarie – n'est pas encore parvenue à intégrer l'espace de libre circulation Schengen, c'est notamment à cause d'une corruption endémique. Depuis qu'il a rejoint l'UE en 2007, le pays est par ailleurs soumis à un Mécanisme de coopération et de vérification (MCV), par lequel la Commission l'accompagne dans la réforme de son système judiciaire. Un outil de pression précieux dont l'exécutif européen ne dispose pas pour faire revenir dans le rang la Pologne, où l'état de droit est également menacé. *"C'est prin-*

La Commission a envoyé une lettre d'avertissement au Parlement roumain.

cipelement dans le cadre du MCV que la situation sera traitée. Cette procédure est plus rapide que les actions visant à faire respecter l'état de droit, même si cette voie n'est pas non plus à exclure", explique une source européenne.

De plus, la Commission semble prête à sortir l'artillerie lourde pour contraindre les Etats membres à veiller à l'indépendance de la justice. *"On m'a confié la tâche de proposer un cadre qui mettrait en avant la nécessité de respecter l'état de droit pour accéder à toute sorte de financement de l'UE, pas uniquement les fonds de cohésion"*, a annoncé ce mercredi la commissaire européenne à la Justice, Vera Jourova. Une condition qui sera discutée au moment de préparer le budget européen post-2020, au risque de crispier nombre des pays, comme la Hongrie, la Pologne et désormais la Roumanie, tentés par l'autoritarisme et l'illibéralisme.

Maria Udrescu